

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Étaient présents (24) :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAUULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault (à partir de la DL N°02_01_2026),

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

QUORUM : 15

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026		
N°	TITRE DELIBERATIONS	RESULTAT DU VOTE
01_01_2026	ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025	Unanimité
02_01_2026	DOB – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	Majorité (1 CONTRE/ 4 ABSTENTIONS)
03_01_2026	EVOLUTION DE LA GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAUX	Unanimité
04_01_2026	FONCIER – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 073AO 315 – SECTEUR DE L'EGLISE SAINT-LEONARD	Unanimité
05_01_2026	FONCIER - ACQUISITION – MODIFICATIONS DES PARCELLES CONCERNEES	Unanimité
06_01_2026	URBANISME – PROCES-VERBAL DE REMISE D'OUVRAGES GENERALE	Unanimité
07_01_2026	URBANISME – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE AVEC LE DEPARTEMENT – AVENANT DE RECONDUCTION	Unanimité
08_01_2026	ADMINISTRATION GENERALE – PRESENTATION BILAN EGALITE FEMMES HOMMES 2025	PREND ACTE
09_01_2026	INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ARTICLE L2122-22 CGCT ET BAUX	PREND ACTE
10_01_2026	INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – PRESENTATION DES DIA	PREND ACTE

➤ **Délibération approuvée à l'unanimité**

Arrivée de M. DELINOTTE à 19h39.

02 01 2026 – DOB – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances, rappelle au conseil municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de 2 mois avant le vote du budget primitif, lequel est prévu le 04 mars 2026.

Les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ont introduit de nouvelles règles en matière de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales, en complétant les dispositions du CGCT concernant le DOB. Ces ajouts précisent notamment la forme et le contenu du débat.

Ainsi, le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'un rapport exposant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la gestion de la dette.

- **Il est proposé de voter le Rapport d'Orientation Budgétaire tel qu'annexé à la présente délibération.**
- ❖ **Gilles DE BEL AIR, Conseillé municipal :** « C'est dommage que ce DOB ne nous fait une rétrospective que depuis 2000, nous étions habitués à voir un petit peu d'historique, ça permet de mieux voir l'évolution budgétaire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Tous les ans, nous faisons à peu près les mêmes analyses. Vous avez toujours des prévisions à long terme très économes. Malheureusement, lorsqu'on regarde les réalisations années après années, les dépenses sont toujours plus conséquentes que les recettes. Jusqu'à présent, vous aviez une belle dynamique fiscale, grâce aux nouvelles constructions, mais on sait que vous allez rentrer dans une période sans livraison qui va durer 2/3 ans peut-être plus. Il n'y aura plus de livraison de logements donc plus d'augmentation des bases fiscales et grâce à ces nouveaux habitants, l'État continue d'augmenter ses dotations qui sont liées à l'augmentation de la population et ça aussi ça va s'arrêter. Pourtant les dépenses continueront d'augmenter. Si on regarde le détail pour cette année, vous prévoyez une augmentation des dépenses de 7% entre 2025 et 2026, soit en numéraire 554 000 €. Dans le même temps les recettes, vous êtes obligés de constater qu'il n'y a plus que 1,9 % d'augmentation qui ne représentera que 177 000 €, à ce rythme-là on va vite avoir des soucis. Pour rappel, l'inflation n'est que de 1%. On voit apparaître une bouée de sauvetage avec le pôle santé qui vous rapportera 133 000 € en recette pour uniquement 42 000 € en charge, soit une marge de 90 000 €. Il n'y aura pas non plus de grosse récupération à faire sur les opérations de lotissement puisqu'elles sont maintenant déficitaires. Pour faire le pôle enfance, vous êtes obligés de faire appel aux emprunts, ça n'a rien d'anormal mais c'est le premier emprunt depuis plus de 12 ans et là aussi nous allons voir de nouvelles dépenses avec les frais financiers qui vont presque doubler sur l'année à venir. Nous allons passer de 86 000 € à 155 000 €. Ce n'est pas mortel. Nous avons hérité d'une situation où les frais financiers étaient à 350 000€. Tout nouvel investissement, conséquent, obligera à repasser par l'emprunt, puisque nous n'aurons pas de marge suffisante pour faire de l'autofinancement. L'épargne nette est le ratio déterminant pour faire de l'auto-financement va passer de 1 100 000 à 446 000 l'an prochain et 330 000 les années suivantes, donc pas beaucoup de nouveaux investissements structurants à venir. C'est vrai que vous avez été très prudents sur vos projets à venir lorsqu'on regarde la liste des gros investissements, le prochain mandat ne verra pas grand-chose de plus. Pourtant les associations sont en attente d'équipement suffisamment dimensionné pour pouvoir accueillir dignement nos habitants. En investissement récurrent, c'est-à-dire les grosses réparations, il nous faut déjà 800 000 € par an. Si on regarde dans les opérations d'équipement, les grosses réparations et les petits investissements ne sont pas

réalisés à plus de 75 %, certains même on se demande pourquoi, ils ont été mis en place puisqu'ils ne sont engagés qu'à 12 % 13 % 14 %. La salle polyvalente est sur exploitée. Construite dans les années 80 pour 3 000 habitants, elle est désormais saturée et les associations doivent refuser des activités par manque de créneaux disponibles. Il est temps d'envisager une nouvelle construction. C'est bien dommage on a peut-être raté quelque chose. Lorsque l'on entend l'association sportive section Foot, il semble que le terrain synthétique est en très mauvais état, il va sans doute falloir le changer, il arrive à 12 ans d'exploitation. On ne voit rien apparaître dans la programmation pluriannuelle, ce n'est pas sérieux. Voilà, quelques réflexions sur ce DOB. »

- ❖ **Nadia NEDJAR, Adjointe aux finances** : « C'est vrai que l'autofinancement a été utilisé en totalité avant 2020. Nous avons donc eu recours à l'emprunt. Nous restons dans un endettement maîtrisé nous permettant d'avoir des structures et projets pour l'enfance, la jeunesse, les associations etc. Nous n'avons pas eu une conjoncture favorable : crise sanitaire, crise économique et crise sociale. C'est vrai que nous avons dû nous adapter et pourtant nous avons tenu nos engagements. Quand nous sommes arrivées, il n'y avait pas assez de structures. Les jeunes ont désormais accès à de nombreuses structures et afin de s'épanouir dans notre ville. Concernant, l'investissement, il a été soutenu tout le long du mandat. Nous restons prudents et nos perspectives se sont toujours maintenues justes. Nous continuerons à servir et à investir. »
- ❖ **Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux** : « Pour ma part, je vais revenir sur les logements. Vous ne l'admettez pas mais il y a une réelle crise immobilière. »
- ❖ **Gilles DE BEL AIR, Conseillé municipal** : « Je ne la conteste pas, je dis simplement que vous allez rentrer dans une période sans livraison. »
- ❖ **Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux** : « Je vous rappelle qu'il y a trois programmes où les autorisations étaient accordées et qui ont été abandonnés. On sent toutefois un frémissement de reprise immobilière. Nous avons de plus en plus d'appels pour des terrains sur l'Ise 3. Au niveau des promoteurs, c'est différent. Ils sont freinés par les 40% de pré-commercialisation. Les livraisons ont été soit annulées soit retardées. Je vous rappelle que notre programme était de mieux accueillir nos habitants au détriment de la quantité. Nous espérons que les programmes prévus sortiront bien en temps et en heures. »
- ❖ **Gilles BODIN, Adjoint au Sport et à la Vie associative** : « Je vais vous répondre concernant le terrain de football. Nous avons réussi à avoir une homologation par la ligue. Il est prévu le changement de la pelouse en 2028 pour un budget de 450 000€. C'est noté dans le ROB. En 2031, une piste d'athlétisme doit aussi être construite pour information. Je suis très attentif à ce qui se passe sur le stade et sur l'état et la maintenance des équipements sportifs. Etant un ancien footballeur et étant un passionné, je ne laisserai jamais les habitants de Noyal-Châtillon-sur-Seiche jouer sur un terrain que vous dites « en très mauvais état ». Je ne sais pas qui vous a donné cette information mais je crois que cette personne devrait aller voir réellement l'état du terrain car ce n'est pas le cas. »
- ❖ **Sébastien GUÉRET, Maire** : « Je vous remercie pour les prises de paroles et pour les questions. Même si nous vivons pour une année de plus avec beaucoup d'incertitudes, nous avons élaboré cette stratégie avec beaucoup d'optimisme. Les contraintes sont fortes. Rien que sur ce mandat, nous avons vu la crise sanitaire, l'augmentation des coûts des matériaux de construction, la crise énergétique, la crise immobilière et également les choix de l'Etat dans les coûts de fonctionnement des collectivités. Aujourd'hui, l'inconnu est pour toutes les collectivités afin d'arriver aux 5.3 milliards d'euros pour 2026 afin d'atténuer le déficit de l'Etat. Avec les services de la ville et les élus, des arbitrages ont été faits. Nous l'avons fait pour avoir une vision sereine de l'avenir. Certains équilibres peuvent être sensibles. Toutefois, il y a des éléments rassurants comme le délai de désendettement de la commune qui est de 2.3 années, ce qui est très faible. Nous avons un autofinancement en 2025 de 1 100 000 euros avec un excédent de structure de 1 400 000 euros. Malgré la création de nouveaux services, nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'autofinancement sur le long terme. Nous avons un programme ambitieux en restant attentif aux différents contextes. Je remercie tout le travail effectué par Mme MICHEL, surtout cette année

en avançant les dates d'un mois et je remercie aussi Mme PIVEUX ayant pris le train en marche et s'étant adaptée. Je remercie également les services ainsi que Nadia pour son suivi et son travail. »

- **Après en avoir délibéré, par 22 votes Pour, 1 vote Contre et 4 Abstentions, le conseil municipal prend acte des orientations présentées lors de ce débat d'orientation budgétaire, avec pour appui le rapport joint.**

03 01 2026 – EVOLUTION DE LA GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAUX

Madame Valériane PRONIER, adjointe déléguée Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Éducation, restauration collective et citoyenneté, rappelle les différentes activités proposées par le Pôle Éducation Jeunesse sur le temps périscolaire, le mercredi et pendant les vacances.

Elle rappelle également que le Conseil Municipal, par délibération n° 115-07-2011 du 8 juillet 2011, a mis en place de nouvelles tranches de quotient familial. Une tranche de quotient familial (intitulée T0) ainsi qu'un nouveau tarif pour la restauration scolaire ont également été approuvés par délibération n° 225-12-2014 du 19 décembre 2014. Pour les repas scolaires, la délibération n° 59-07-2025 du 2 juillet 2025 a permis d'instaurer un tarif à 1 €, valable jusqu'au 31 décembre 2027, pour les familles ayant un QF inférieur ou égal à 1000 €. Cette délibération a également créé une scission de la tranche 4 uniquement pour ces repas.

Elle rappelle enfin que le Conseil Municipal, par délibérations n° 60-07-2025 et n° 61-07-2025 du 2 juillet 2025 a décidé de nouveaux tarifs pour la restauration, les garderies périscolaires et les accueils de loisirs (centre de loisirs et espace jeunes) pour l'année scolaire 2025-2026.

Conformément aux dernières délibérations, il convient de procéder à la revalorisation des seuils de tranches de quotient familial pour une application au 1^{er} février 2026.

- **Il est proposé de fixer les nouveaux seuils de quotient familial sur la base de l'augmentation du SMIC. Le SMIC pris en compte dans la délibération précédente 144-12-2024 du 11 décembre 2024 était de 11.88 €. Le SMIC actuel est de 12.02 € (en date du 1^{er} janvier 2026). Soit une augmentation de 1.18 %. En appliquant des arrondis car il n'y a pas lieu de mettre des virgules aux quotients, ceux de la CAF étant eux-mêmes arrondis, l'évolution proposée est la suivante :**

Tranches de quotient familial :

Références année en cours

Tranches proposées à partir du 01/02/26

Février 2025-janvier 2025			A partir de février 2026	
T0 (Restauration uniquement)	QF ≤ 255 €		QF ≤ 259 €	
T1	255.01 € ≤ QF ≤ 533 €		259.01 € ≤ QF ≤ 540 €	
T2	533.01 € < QF ≤ 798 €		540.01 € < QF ≤ 808 €	
T3	798.01 € < QF ≤ 931 €	+1.18 %	808.01 € < QF ≤ 942 €	
T4 A	931.01 € < QF ≤ 1000 €		942.01 € < QF ≤ 1000 €	
T4 B	1000.01 € < QF ≤ 1324 €		1000.01 € < QF ≤ 1340 €	
T5	1324.01 € < QF ≤ 1735 €		1340.01 € < QF ≤ 1756 €	
T6	1735.01 € < QF ≤ 2251 €		1756.01 € < QF ≤ 2278 €	
T7	QF > 2251.01 €		QF > 2278.01 €	

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

04_01_2026 – FONCIER – ACQUISITION AUPRES DE M POULAIN D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 073AO 315 – SECTEUR DE L'EGLISE SAINT-LEONARD

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que Monsieur POULAIN est propriétaire de la parcelle référencée 073AO 315, dont une partie se situe sur le parvis de l'église Saint-Léonard. Monsieur POULAIN serait disposé à céder à la commune ce foncier, soit de l'ordre de 65 à 70 m², contre une bande de terrain à l'Est de son habitation.

Les surfaces exactes seront à déterminer par un géomètre, la surface à céder par la commune sera à ajuster en fonction du projet de restauration de l'église et des potentielles découvertes archéologiques qui pourraient être faites au niveau de ses abords.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le principe de l'acquisition d'une partie du terrain de M POULAIN ainsi que de la cession de foncier à l'Est de son habitation,**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à solliciter l'avis des Domaines correspondant,**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à diligenter le géomètre pour réaliser la division foncière correspondante,**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tout acte ou document relatif à ces transactions foncières.**

➤ **Délibération approuvée à l'unanimité**

05_01_2026 – ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE MME MARQUER – MODIFICATIONS DES PARCELLES CONCERNEES

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est rapprochée de Madame MARQUER Annick pour acquérir la parcelle mitoyenne à la parcelle communale où se trouve le Verger des Naissances à La Tremblais.

Madame MARQUER a fait part de son accord de principe et a sollicité l'acquisition par la commune de ses deux dernières parcelles agricoles situées à Noyal-Châtillon sur Seiche.

Par délibération n°71-07-2025, la municipalité a validé l'acquisition de ces 3 parcelles.

Par suite, deux agriculteurs se sont positionnés pour l'acquisition des deux parcelles à vocation agricole, pour lesquelles la commune n'avait pas de projet spécifique.

L'acquisition par la commune auprès de Madame MARQUER se limitera ainsi à la parcelle mitoyenne du Verger des Naissances, pour extension de ce dernier, aux conditions préalablement arrêtées, soit :

REF	ZONAGE PLUI	SURFACE	MONTANT/ M ²	INDEMNITES POUR ARBRES	MONTANT TOTAL
073AM218	NP	3814	1,90 €	1 350,00 €	8 596,60 €

- **Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'acquisition de cette seule parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tout acte et document y afférent.**

➤ **Délibération approuvée à l'unanimité**

06_01_2026 – URBANISME – PROCES-VERBAL DE REMISE D'OUVRAGES GENERALE

M. MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux, informe le Conseil Municipal que SNC MELODY, aménageur de l'opération comprenant le collectif ARCH IMMOBILIER, les lots individuels et la voie de bouclage Allée de la Grange, a sollicité auprès des collectivités la remise des ouvrages correspondants à leurs champs de compétence.

Cela concerne la voirie et ses dépendances ainsi que les réseaux. Dans ce cadre, le Procès-Verbal de Remise d'Ouvrages Générale a été établi en 4 exemplaires pour signature des parties, suite à la constatation de leur conformité.

Concernant la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, les ouvrages remis sont les espaces verts situés entre la nouvelle portion de l'allée de la Grange (voie de bouclage) et la RD34, comprenant l'emprise du bassin tampon.

Il est précisé que le transfert de propriété des terrains d'assiette correspondants aux ouvrages remis, tels qu'ils sont délimités à l'annexe 2 du PVROG ci-jointe, interviendra par acte authentique.

- **Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PVROG et ses annexes ci-joints et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte et document y afférent.**

➤ **Délibération approuvée à l'unanimité**

07 01 2026 – URBANISME – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE AVEC LE DEPARTEMENT – AVENANT DE RECONDUCTION

Monsieur Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que le Conseil en Architecture et Urbanisme du Département d'Ille et Vilaine a pour objectif d'assurer un conseil architectural de qualité en faveur des particuliers et des collectivités.

Pour sa part, la commune de Noyal-Châtillon fait appel à cette prestation du CAU35 depuis 2006 (DCM 171-10-2006) et est lieu de permanences depuis 2020.

Les collectivités adhérentes s'engagent à participer financièrement pour un montant forfaitaire de 65 € par vacation (une vacation correspondant à 3 rendez-vous).

La dernière convention signée entre le Département et la commune couvrait la période 2023 – 2025.

L'année 2026 s'annonçant fortement marquée par les élections municipales, le Département propose un avenant aux conventions déjà établies pour une durée d'un an. Cet avenant sera soumis à la commission permanente du 26 janvier et modifie seulement la date de fin des conventions, le reste du document reste inchangé.

- **Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme à signer ledit avenant, couvrant l'année 2026.**
- ❖ **Gilles DE BEL AIR, Conseillé municipal :** « Une précision dans le sens où la convention existe depuis bien avant 2020 sur le principe. »
- ❖ **Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux :** « Depuis 2006 pour la convention et depuis 2020 pour les permanences. »

➤ **Délibération approuvée à l'unanimité**

08 01 2026 – ADMINISTRATION GENERALE – PRESENTATION BILAN EGALITE FEMMES HOMMES 2025

Mme Agnès BLANCHARD, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes, et Mme Muriel SERRE, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes rappelle que depuis le 8 mars 2022, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a signé la charte Européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mémoire, cette signature résulte d'une volonté politique et d'une mise en œuvre d'actions concrètes en direction des agentes et agents mais aussi des castelnodaises et castelnodais. La charte sur l'égalité femmes hommes permet au service de la ville de ne plus travailler en silo mais de pouvoir réfléchir en transversalité sur ces questions.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale de notre République et un pilier essentiel de la cohésion sociale. Au sein de notre commune, elle représente non seulement un principe de justice, mais aussi un levier de progrès, d'équité et de développement durable.

Consciente que l'égalité reste à consolider dans de nombreux domaines : vie professionnelle, accès aux responsabilités, engagement citoyen, éducation, culture, sport ou encore équilibre des temps de vie ; la municipalité souhaite affirmer son engagement à agir de manière concrète et durable pour réduire ces écarts.

À travers le bilan de la charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la commune s'engage à inscrire le principe d'égalité dans l'ensemble de ses politiques publiques et de son organisation interne, au service de l'intérêt général et du vivre-ensemble.

Le Conseil est invité à prendre acte.

- ❖ **Muriel SERRE, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes** : « Depuis le 8 mars 2022, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a signé la charte Européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Issu de notre volonté politique afin d'agir sur différentes compétences de la collectivité. Nous avons rencontré avec Agnès, les différents services et élus de la collectivité afin de mettre en valeur les actions qui existent déjà et mettre en place de nouvelles. Nous allons vous en lister quelques-uns et répondre à vos questions au besoin. »
- ❖ **Agnès BLANCHARD, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes** : « En RH, l'ensemble des agents a été sensibilisé aux discriminations. Les encadrants ont été formés à « manager des diversités ». En solidarité, il y a la continuité de nos actions sur le 8 mars et le 25 novembre. Plusieurs actions à destination de nos aînés et un temps de sensibilisation sur le handicap. En Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, l'égalité est prise en compte dans les projets éducatifs locaux. En aménagement, la végétalisation de la cour d'école du Chat Perché afin de diversifier les espaces et repenser la place des activités. Dans la vie associative et sportive, il y a eu la promotion du sport au féminin avec une exposition à la médiathèque. »
- ❖ **Muriel SERRE, Conseillère municipale co-déléguée à l'égalité femmes/hommes** : « Au niveau de la vie culturelle, l'égalité est prise en compte dans la programmation faite chaque année et une réflexion de la mise en valeur du patrimoine. Au niveau de la communication, nous avons été attentif à la façon de communiquer. Nous avons travaillé avec le service communication et différents élus afin de voir comment lutter contre les stéréotypes de genre notamment avec les visuels utilisés. En sécurité, nous avons remarqué que la police municipale était sensibilisée au lien avec les intervenants sociaux en gendarmerie. Avec la rénovation de leur local, nous avons mis en avant les flyers de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes. Un grand merci aux professionnels qui se sont engagés dans ces différentes actions ainsi qu'aux élus qui nous ont suivi de manière importante dans les différents projets proposés. »
- ❖ **Sébastien GUÉRET, Maire** : « Je vous invite vraiment à lire ce bilan si ce n'est pas déjà fait. Il s'agit de nombreuses semaines de travail pour les services et les élus qui démontrent tous les actions effectuées en direction de l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble de nos politiques. Je vous remercie pour ce travail riche et je remercie également les services. »

➤ **Présentation faite, le Conseil municipal prend acte**

09 01 2026 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ARTICLE L2122-22 CGCT ET BAUX

- **D2025-26 VIREMENT DE CREDIT N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

VI.3	INVESTISSEMENT		Chapitre d'opération d'équipement	Libellé	Chapitre	Fonction	Article (indicatif)
	Dépenses	Recettes					
	- 64 000,00 €		212	Amélioration énergétique des bâtiments	212	758	2313
	17 000,00 €		172	Groupe scolaire Le Chat Perché - renaturation des cours	172	212	2312
	24 000,00 €		211	Réhabilitation local associatif - tiers-lieu	211	518	2313
	13 000,00 €		216	Budget participatif	216	020	2181
	10 000,00 €		217	Equipements informatiques et téléphonie	217	020	2051

Pour information :

6 289 502,90 €	Total des dépenses réelles d'investissement votées au budget primitif 2025
107 000,00 €	Total des virements de crédits de crédits effectués en 2025 (y compris le présent virement)
1,7012%	Pourcentage du virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre (limite : 7,5 %)

• D2025-27 VIREMENT DE CREDIT N°4 – BUDGET PRINCIPAL

VI.4	INVESTISSEMENT		Chapitre d'opération d'équipement	Libellé	Chapitre	Fonction	Article (indicatif)
	Dépenses	Recettes					
	- 980,00 €		20	Voirie générale	20	845	2315
	980,00 €		16	Emprunts et dettes assimilés	16	01	1641

Pour information :

5 313 415,90 €	Total des dépenses réelles d'investissement votées au budget 2025 (budget primitif et décisions modificatives)
107 980,00 €	Total des virements de crédits de crédits effectués en 2025 (y compris le présent virement)
2,0322%	Pourcentage du virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre (limite : 7,5 %)

• D2025-28 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOGEMENT 5 AVENUE REMONDEL

- POUR 6 MOIS – FIN 30/06/2026

➤ **Présentation faite, le Conseil municipal prend acte**

10 01 2026 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – PRESENTATION DES DIA

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues du 15 novembre au 31 décembre 2025. Il est rappelé au Conseil Municipal que les périmètres du Droit de Préemption Urbain ont été revus pour ne concerner que les secteurs à enjeux et non plus l'intégralité des zones urbaines. De plus, le DPU est désormais directement mis en place au profit des différents intervenants publics selon les secteurs à projet (commune, Rennes Métropole, Territoires ou l'Etablissement Public Foncier Régional).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, les DIA peuvent être déposées par voie dématérialisées. La référence de celles déposées par cette voie se termine par le symbole « @ ».

N° de DIA Date dépôt	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
DIA 035206 25 00022 25/11/2025	073AH 477 – 534 - 535	La Touche Tizon	DPU Rennes Métropole Non préemption
DIA 035206 25 00023 4/12/2025	073AL 655 - 658	4 rue de Rennes	La commune ne préempte pas
DIA 035206 25 00024@ 11/12/2025	073AN 464	7 rue Boris Vian	La commune ne préempte pas
DIA 035206 25 00025@ 15/12/2025	AB 767 – 768 - 769	8 rue Louis Delourmel	DPU Rennes Métropole Non préemption

➤ **Présentation faite, le Conseil municipal prend acte**

FIN DE CONSEIL : 20h45

Secrétaire de séance

Nolwenn BOZEC



Le Maire

Sébastien GUÉRET


